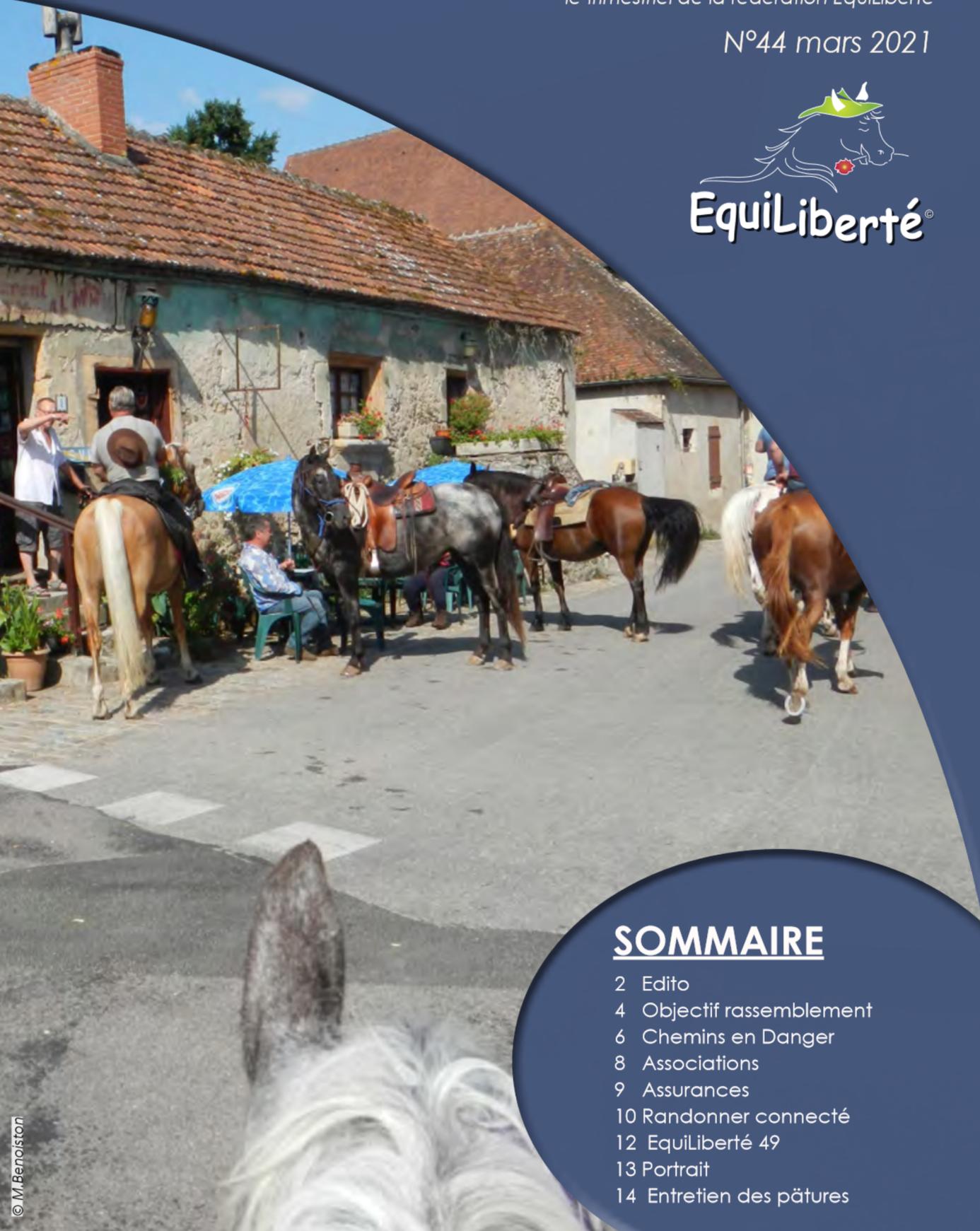


EquiLiberté Info

le trimestriel de la fédération EquiLiberté

N°44 mars 2021



SOMMAIRE

- 2 Edito
- 4 Objectif rassemblement
- 6 Chemins en Danger
- 8 Associations
- 9 Assurances
- 10 Randonner connecté
- 12 EquiLiberté 49
- 13 Portrait
- 14 Entretien des pâtures

Edito

P

Petit souci aujourd'hui, il pleut et il fait froid donc pas le courage de randonner avec mon cher cheval.

Moyen souci en mars, une épidémie de rhinopneumonie nous oblige à rester au domicile pour ce mois-ci.

Gros souci cette année et l'an dernier, pour cause de pandémie de coronavirus et toutes nos manifestations et réunions sont annulées ou reportées.

Petit espoir aujourd'hui, il fera sans doute meilleur temps demain en prévision de petite randonnée de mise en jambe pour affronter les sorties à venir.

Moyen espoir de Printemps, cette épidémie sera sans doute maîtrisée et il sera sans doute possible de reprendre les activités de début d'année.

Gros espoir pour cette deuxième partie d'année 2021 où, nous l'espérons, nous pourrons sans doute reprendre normalement nos activités habituelles et que cette pandémie sera jugulée.

Avec ces aléas, il nous faut prendre patience avant des jours meilleurs et ceci dans l'intérêt commun de nos équidés et de nos personnes y compris de nos proches. Nous comprenons le désarroi de chacun d'entre vous tant au niveau individuel qu'au niveau associatif. Toutefois, malgré les difficultés inhérentes à cette situation globale, il nous faut persister dans la préparation de l'avenir immédiat ou plus lointain. Dans ce contexte relativement morose, nous ne pouvons annihiler certaines de nos missions prioritaires et concernant en particulier celles se rapportant aux itinéraires de randonnée, leur création, leur protection, leur entretien, leur promotion et leur vulgarisation.

À cet effet, salvons la mise en place et le développement de nos outils spécifiques comme EquiChemins ou le Groupe Facebook EquiLiberté qui se voient être utilisés de plus ample manière. S'ils contribuent à la notoriété d'EquiLiberté et peuvent être associés à d'autres moyens pour suivre les parcours souhaités, ils sont disponibles en faveur de nos adhérents randonneurs et autres publics qui pourraient éventuellement nous rejoindre.

Dans ces domaines de la Communication, nous poursuivons nos travaux de révision de nos supports médiatiques, ce dont vous avez déjà eu un aperçu dans le précédent EquiLiberté Info N° 43.

À nouveau notre page Facebook EquiLiberté a repris du service et, pour les autres moyens, nous ne manquerons pas de vous tenir informés au fur et à mesure de leur évolution.

Par ailleurs, ainsi qu'indiqué dans les premiers paragraphes de cet Edito, nous formulons des vœux de Grand Espoir pour la reprise de vos randonnées, de vos périple sur plusieurs jours ou semaines et de vos rassemblements dans la convivialité traditionnelle.

Autrement, à ce jour et compte tenu des incertitudes liées aux évènements officiels ou aléatoires, nous ne pouvons faire des hypothèses sur notre positionnement stratégique. Qu'il s'agisse d'élections fédérales, de textes de lois en cours d'examen, nous serons vigilants quant à leurs résultats ou publications afin d'en tirer les conclusions ou perspectives inhérentes à la poursuite de la défense de nos adhérents et associations et de leurs valeurs.

Comme déjà précisé à plusieurs reprises, notre rôle au sein des utilisateurs des chemins de randonnée quelle que soit leur activité de pleine nature, sera à mon sens de privilégier l'échange, la bienséance et la courtoisie entre chaque structure et chaque pratiquant. Et, si possible, il nous est indispensable de pouvoir développer des projets communs et/ou de défendre des causes communes. L'union fait la force dit-on et la discorde ou les guérillas intestines ne peuvent que desservir notre crédibilité. Ainsi cela peut faire en sorte, comme déjà vu à plusieurs reprises, de voir fleurir des pétitions ou autres actions à l'encontre des randonneurs équestres sous prétexte de leur dangerosité ou de la détérioration imaginée des itinéraires qu'ils utilisent. Il nous faut combattre ces idées reçues, tant près du grand public que des autres utilisateurs de nature, des édiles municipaux et collectivités territoriales.

Pour terminer ces propos sur un note positive, nous sommes convaincus avec les Administrateurs nationaux d'EquiLiberté que vous contribuez individuellement et /ou avec vos associations à ces démarches constructives dans l'intérêt commun pour EquiLiberté et pour les autres pratiquants.

En l'attente de jours meilleurs et ensoleillés, afin de pouvoir vous rencontrer sur nos beaux chemins de France.

Michel BAZIN
Votre Président

Actu

Objectif Rassemblement EquiLiberté 2021



© Les Sabots de Retz

Après l'hiver
Ces derniers temps,
l'hiver nous a gratifiés
de moments magiques
en Loire Atlantique !

Magnifique paysage enneigé en campagne par-ci, ciel d'orage tempétueux se reflétant sur la mer à Saint Brévin par-là ... cette triste situation sanitaire ne nous a pas empêchés de PROFITER ! De nos chevaux, de notre bel environnement et de la compagnie de nos compères de selle et de harnais. Mais voici que les jours allongent et que la belle saison se profile ;



© Les Sabots de Retz

et avec elle ses envies de convivialité ... jusqu'à 18h pour l'instant ! Mais soyons optimistes sur l'évolution de la situation. Avec des ajustements, des efforts d'organisation et de la volonté, nous comptons bien passer un bel été. Cet optimisme nous fait maintenir notre cap vers le rassemblement national 2021.

Nous sommes, bien entendu, comme tout un chacun, dépendants d'une situation sanitaire dont nous ne connaissons pas l'évolution, mais nous avons envie de croire que la vie doit se poursuivre et s'organiser.

Bien entendu certaines modalités logistiques sont incertaines, avec les chamboulements d'organisation que cela implique mais, malgré tout, la date est arrêtée (du 22 au 25 juillet 2021) et nous comptons pouvoir prendre, à nouveau, les inscriptions au plus vite (avril).

Nous communiquerons, bien sûr, cette réouverture sur les différents supports. Et, dans le cas où la situation sanitaire ne permettrait pas la tenue de l'événement, les inscriptions seraient, évidemment, remboursées ou reportées, selon votre choix.

Au plaisir de se voir et revoir, le Pays de Retz vous attend !

Les Sabots de Retz



© Les Sabots de Retz

Infos et actualités

equiliberte.org

rassemblement@equiliberte.org

lessabotsderetz@gmail.com

Paul Cheneau : 06 83 27 36 82



Par des Randonneurs
Pour les Randonneurs



"Chemins en Danger"

Historique et travaux du collectif

Pour la défense des chemins et de la liberté de circuler, jusqu'à ces dernières années chacun se débrouillait dans son coin, avec plus ou moins de bonheur, pour discuter avec les maires, répondre aux enquêtes publiques ou aller devant le tribunal administratif.

C'est ainsi que le pôle juridique d'EquiLiberté a pu ces dernières années faire annuler des ventes ou arrêtés illégaux.

Le collectif de défense "Chemins en Danger" est né à la suite de ces longues luttes dispersées.

Par la suite, et à l'initiative de Jacky Boucaret et plusieurs associations du nord de la France le Collectif "Chemins en Danger" a été créé.

Dès que nous en avons eu connaissance EquiLiberté les a rejoints avec le Codever et, de toute la France, les nombreuses associations et particuliers déterminés à défendre les chemins.

S'en est suivi un important travail législatif afin de présenter des modifications substantielles du code rural pour mieux protéger les chemins ruraux des appétits de certains riverains.

Parallèlement, le collectif s'est très fortement impliqué dans l'aide aux défenseurs des chemins en leur donnant tous les conseils nécessaires pour éviter les annexions et ventes. Ce service a permis dans de nombreuses régions de France de faire réfléchir et reculer des collectivités désireuses de se débarrasser de cet important patrimoine.

C'est également grâce à ce réseau que nous avons eu immédiatement connaissance d'un arrêt catastrophique de la Cour d'Appel Administrative de Nantes en septembre 2020. Une cagnotte a alors été réunie en urgence par les participants pour avoir l'avis d'un cabinet spécialisé et le projet de loi que nous proposons a été remodelé pour répondre à cette nouvelle interprétation.

Aux dernières nouvelles, le Sénat a adopté les amendements proposés, c'est-à-dire :

- Suppression de l'obligation de vente puis achat de terrain lorsqu'une commune veut faire un échange. Grande simplification bureaucratique.
- L'arrêt de la CAA de Nantes permettait à une commune de vendre un chemin sur simple délibération sans tenir compte des règles du Code rural (fréquentation).

Le nouvel amendement interdira formellement cette pratique.

- En cas de vente d'un chemin, préemption possible par le département, ce qui peut freiner les velléités de copinage.

Il reste bien entendu le passage par la Chambre mais lors de notre dernière présentation, c'était le Sénat qui avait bloqué, considérant que c'était un cavalier législatif. Pas cette fois-ci.

Bernard Dupuis



Le collectif

Un collectif d'associations et de particuliers s'est formé en 2016 pour suivre et réagir plus efficacement aux différents projets de loi concernant les chemins ruraux. Il s'agit de s'assurer que ces chemins restent dans le domaine public et ne soient pas accaparés par des particuliers.

Cette mission que s'est fixée le collectif est difficile, car entre les projets de loi initiaux et les lois définitives, les textes sont constamment remaniés par les différents intervenants : députés, sénateurs, ministères... Il s'agit donc pour le collectif de suivre ces allers et retours et de proposer si nécessaire, via ses contacts, des modifications positives tant que le texte est amendable.

Plus le nombre d'associations au sein du collectif sera important, plus le collectif aura de poids et pourra multiplier ses contacts avec les élus.

Exemple : la "prescription acquisitive"

Un riverain qui utilise depuis une trentaine d'années un chemin pour son usage personnel peut en revendiquer la propriété et le fermer au public, sans que la commune puisse y faire grand-chose. Ce droit a pour nom prescription acquisitive et est à l'origine de la "phagocitation" de nombreux chemins publics, même s'ils continuent à figurer en tant que chemins vicinaux ou ruraux au cadastre. Voir encadré ci-dessous.



Un projet de loi visait à mettre un terme à cette prescription acquisitive pour mieux préserver le patrimoine communal et à faciliter les échanges de chemins, afin que les situations non formelles actuellement en cours dans de nombreuses communes puissent être régularisées. Il s'agissait aussi de trouver des alternatives à la vente de chemins ruraux.

Il y a en effet un besoin réel de simplification de la législation des chemins tout en permettant aux élus, et en particulier aux maires, d'intervenir sur les chemins ruraux de leur territoire sans devoir constamment mener des actions au tribunal.

Mais après de longues discussions au sénat et à l'assemblée nationale, le texte a subi de nombreuses modifications avant d'être finalement supprimé.

Le collectif souhaite donc maintenant relancer une nouvelle évolution juridique donnant aux maires les outils nécessaires pour protéger réellement leur patrimoine, et de prendre pleinement le rôle que le Code Rural leur donne : la charge de la conservation et de la police des chemins ruraux.

Le collectif va donc :

- Maintenir les relations qu'il a réussi à créer avec certains parlementaires, députés et sénateurs
- Travailler sur de nouvelles propositions pertinentes pour :
 - Renforcer les pouvoirs de police du maire
 - Réglementer les échanges de chemins
 - Encadrer les recensements
 - Permettre l'entretien des chemins par les associations loi 1901
 - Prendre en compte le droit des usagers vis-à-vis de la prescription acquisitive
 - Faire en sorte qu'un groupe d'élus porte ces propositions

Pour cela le collectif a besoin du soutien de nombreuses associations et de particuliers pour être entendu.

Thierry Colchen

Un petit exemple peut aider à comprendre cela :

Imaginons un riverain avec un portail. Le maire, conformément à l'article D161-11 du code rural, fait un courrier de mise en demeure à ce propriétaire. Ce dernier ne réagit pas pour autant. L'élue peut alors rédiger un arrêté municipal et si rien n'y fait, il dressera un procès-verbal. Autrement dit, il ne peut intervenir d'office sur le terrain pour retirer la barrière. Comment prendre au sérieux une commune dans ces conditions ? Pourquoi enlever la barrière alors que l'on a pleinement conscience que la commune n'engagera pas de poursuites au tribunal pour «si peu» ? Sans oublier que dans les petites communes rurales -les plus concernées par les chemins ruraux évidemment - les habitants se connaissent, ont l'habitude de se côtoyer et de se rendre service.

Associations

Les avantages de l'adhésion à EquiLiberté

Toute association pourra adhérer à EquiLiberté "à condition que ses statuts soient conformes à l'esprit de la Fédération, c'est à dire que :

☛ leur objet social reprenne, au moins, un des points de celui d'EquiLiberté, à savoir :

- randonnée à cheval, activités équestres dominantes,
- activités de pleine nature, sans compétition,
- défense de chemins et patrimoine historique, naturel, activités de loisir ;

☛ qu'ils comprennent la capacité à ester en justice ;

☛ qu'aucun de leurs articles ne soit en contradiction flagrante avec l'esprit d'EquiLiberté".¹

Grâce à cela, elle pourra :

☛ bénéficier, sous certaines conditions, de l'assurance Responsabilité Civile gratuite (RC Association) liée à l'adhésion et souscrire une garantie Responsabilité Civile Personnelle des Dirigeants (RCPD) à un tarif préférentiel (voir ci-dessous) ;

☛ être référencée sur le site EquiChemins répertoriant 175 associations, des centaines de circuits de randonnées, autant d'hébergements ... ;

☛ avoir accès à l'ensemble des informations du site Internet www.equiliberte.org et, notamment, à la Bibliothèque Documentaire comportant plus de 150 documents ;

☛ profiter de l'aide, sur le plan administratif et juridique, procurée par les compétences diverses et variées des dirigeants bénévoles ;

☛ jouir de l'effet de masse découlant du regroupement, sous la même bannière, de plus de 2 000 adhérents et 175 associations ;

☛ proposer à des cavaliers non couverts en Responsabilité Civile Équestre, une Assurance Temporaire (à la Journée) [*].

Conditions pour bénéficier de l'assurance RC Association gratuite :²

☛ avoir une activité à dominante équestre ou de protection de la nature, de l'environnement et des chemins ;

☛ avoir une activité de loisir. Les activités professionnelles et les compétitions sont exclues ;

☛ mentionner, clairement, son adhésion à EquiLiberté. À défaut, l'association et/ou la manifestation ne sera pas assurée ;

☛ avoir, au moins, 5 de ses membres adhérents à EquiLiberté pour l'année en cours.

Le Conseil d'Administration pourra permettre à une association de bénéficier de l'assurance même si la condition de 5 membres n'est pas respectée, s'il s'agit :

☛ d'une association primo adhérente, mais seulement pour sa première année d'adhésion ;

☛ d'une association de moins de 10 membres à condition qu'au minimum la moitié de ses membres, dont un membre du bureau, soient adhérents à EquiLiberté.

Une manifestation sera assurée par le contrat groupe dès lors qu'elle est organisée sous l'égide d'EquiLiberté (logo EquiLiberté sur bulletins d'inscription, affiches, site Internet, banderoles, etc.).³

¹ Article 4.2 - a) § 1 du Règlement intérieur d'EquiLiberté.

² Article 11.2 du Règlement intérieur d'EquiLiberté.

³ Article 11.3 § 1 du Règlement intérieur d'EquiLiberté.



LE SAVIEZ VOUS

À chacune de ses manifestations, une association a un devoir d'information sur l'intérêt d'une couverture en Responsabilité Civile pour la pratique de l'équitation en randonnée.

Adhérer à EquiLiberté pour rejoindre un réseau de randonneurs équestres

soit en ligne soit par courrier

Individuel : adhésion sans RC : 23€ . Adhésion avec RC : 30€ Associations et Professionnels : 40€

**Venez vous inscrire sur le nouveau groupe :
EquiLiberté, partage d'itinéraires et gîtes équestres**

https://www.facebook.com/groups/www.equiliberte.org/?notif_id=1614101692504937¬if_t=group_invited_to_group&ref=notif

Assurances Sécurité

ASSUREZ VOS ÉQUIDÉS !



La plupart des assureurs considèrent les équidés comme des animaux de compagnie. Or le simple fait de déplacer un cheval en main, d'un pré à un autre ou vers l'écurie, est considéré comme une action d'équitation (*) ; ceci n'est pas couvert, en général, par les garanties «Responsabilité Civile» des contrats multirisques. Vous voyez, l'assurance Responsabilité Civile Équestre est utile toute l'année et pas seulement en randonnée !

(*) jurisprudence constante de la Cour de cassation

N'attendez pas l'accident pour souscrire : il sera trop tard !

ASSUREZ VOS ASSOCIATIONS !



Attention : DANGER !

Vous attendez votre Assemblée Générale ou votre première randonnée pour faire ré-adhérer votre association, afin qu'elle bénéficie de l'assurance Responsabilité Civile offerte.

Et si, en préparant cette réunion ou cette manifestation, un bénévole était victime d'un accident ! Ou si des dommages étaient causés aux locaux prêtés ou loués ! Avez-vous pensé aux conséquences ? L'association serait responsable et, à défaut d'assurance, les dirigeants mis en cause personnellement !

Ne prenez pas ce risque ; faites ré-adhérer votre association immédiatement !

NE PRENEZ PAS DE RISQUES



Bon à connaître :

En cas d'accident corporel, les organismes sociaux demandent, de plus en plus souvent, au responsable, le remboursement de tout ou partie des frais occasionnés. Notamment, ils se portent presque systématiquement partie civile, s'il y a un procès.

Aussi, ne comptez pas trop sur le fait que la victime est un ami ou un adhérent de votre association ; on ne lui demandera pas son avis pour les poursuites !

Laissez donc votre assureur gérer ce souci à votre place !

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le responsable du Pôle Assurances Rémy GUILLON au 06 71 07 90 98 ou r.guillon@equiliberte.org

PRUDENCE = SÉCURITÉ

S'ASSURER C'EST BIEN ; ÊTRE PRUDENT, C'EST MIEUX !

Retenez-le bien ! Si vous êtes victime d'un accident, êtes-vous sûr(e) de ne pas vous retrouver avec tout ou partie de vos dommages à votre charge ; et ceci, quel que soit votre niveau d'assurance ?

Comme indiqué par ailleurs, en cas d'accident corporel, les organismes sociaux demandent, de plus en plus souvent, le remboursement de tout ou partie des frais occasionnés, au responsable, ce qui se termine fréquemment devant les tribunaux.

Or, selon les circonstances du sinistre, ceux-ci peuvent appliquer la notion de risque partagé ou, pire, la responsabilité totale de la victime adulte qui, outre ses dommages, peut se voir condamnée aux dépens !

Pensez qu'un équidé, aussi doux et calme soit-il peut avoir des réactions surprenantes, ne le surprenez pas et, surtout si vous ne le connaissez pas bien, ne l'approchez qu'avec l'accord de son gardien.

Un geste, même anodin peut coûter cher ; soyez sur vos gardes !

Randonner connecté ?

De nombreux sites de randonnée sont présents sur internet. Ces sites répertorient des données topographiques et des tracés GPS, et parfois des descriptions de parcours. Ce sont de véritables bibliothèques d'itinéraires. Ces différentes informations sont téléchargeables et permettent de suggérer aux randonneurs diverses randonnées et/ou régions à découvrir.

EquiChemins



EquiChemins, le "Portail» de la Randonnée Équestre", est un des rares sites dédiés uniquement aux cavaliers et meneurs, les autres regroupent généralement, en plus, de nombreux circuits pédestres et VTT. Sur EquiChemins, vous trouverez également les Relais-Amis d'EquiLiberté, divers Gîtes Équestres et toutes les associations adhérentes à la Fédération Nationale des Randonneurs Équestres. Ces «locaux» seront prêts à vous aider pour la préparation de vos randonnées.

En complément de ces sites, il existe de nombreuses applications GPS pour téléphones portables. Celles-ci permettent de télécharger à l'avance des cartes IGN (au 1/25000 par exemple) ou des cartes OpenStreetMap et d'utiliser le GPS du téléphone pour un positionnement précis sur la carte même en l'absence

de réseau, ce qui est fréquent en rando, en forêt et/ou en montagne entre autres.

De plus, avec ce type d'application, il suffit de télécharger le fichier GPX de la randonnée (format universel) sur un site internet et de se laisser guider puisqu'apparaît à l'écran la position du randonneur et le tracé qu'il a choisi de suivre.

On peut aussi enregistrer sa trace au fur et à mesure de sa randonnée, la visionner ensuite sur un site et/ou l'enregistrer afin de la retrouver plus tard.

De nombreuses fonctions sont disponibles selon les applications GPS. EquiLiberté vous propose de faire un petit tour d'horizon (non exhaustif) de différentes applications téléphoniques afin de vous aider à choisir celle qui vous conviendra le mieux.

Commençons par une des plus connues et des plus utilisées par les randonneurs équestres : iPhiGéNie.

Guy Jugé



Randonner avec iPhiGéNie

J'utilise depuis une dizaine d'années un GPS pour mes randos en France et à l'étranger et au vu des différentes réactions sur ce sujet, je vous propose un tuto pour l'utilisation la plus rapide, sûre et facile d'iPhiGéNie sur iPhone (ou Android). Le sujet n'est pas de vendre cette appli spécifiquement ni de faire un comparatif car il y en a d'autres très bien comme OpenRunner, mais comme je la connais bien alors autant en faire profiter si cela vous intéresse. J'ai pratiqué le TREC pendant des années et j'adore les cartes mais en rando mon objectif est de profiter de mon cheval et de l'environnement plutôt que d'être le nez dans la carte pour retrouver où je suis sur un terrain complexe. Le but n'est pas non plus d'opposer le GPS à la carte mais d'exploiter un outil avec ses nombreux avantages. Je ne renie pas la carte et reconnais que sa vue d'ensemble ne sera jamais égalée par un petit écran, si le GPS vous gave ne lisez pas la suite. Cependant si cela vous intéresse un peu sans avoir vraiment testé ou avoir galéré, lisez la suite car j'ai fait des dizaines de randos sans aucun problème. J'aime le côté ludique et technique et oser se perdre en forêt en faisant une trace vous permet d'être sûr de revenir au point de départ sans n'avoir rien préparé.

Bon la dernière raison est que le Covid me gave donc autant aider et faire rêver ceux qui le souhaitent pour préparer de belles randos.





© E. Michaut

4. Possibilité de récupérer des traces en quelques clics et de les modifier ou de les créer à sa convenance à n'importe quel moment. On vous indique un itinéraire incontournable et hop c'est dans la bibliothèque.

Lire la suite sur

https://www.equiliberte.org/images/0_pdf/Infos_Pratiques/Applics_Gps/lphigenie.pdf

Eric Michaut 16/11/2020



Randonner avec VISORANDO

Installer le logiciel Visorando sur l'ordinateur et sur le téléphone portable. Vous avez instantanément les éléments sur les deux appareils. Il suffit de poser le téléphone près de l'ordinateur. C'est gratuit durant quelques semaines pour essai.

Trois autres possibilités :

1) Créer son circuit et le mettre sur une carte (IGN).

Aller sur le site, choisir le lieu où l'on veut faire une rando.

Appuyer sur «créer une rando», le lieu apparaît, choisir son point de départ. Avec la souris, cliquer sur le point de départ, avancer sur les chemins et cliquer à nouveau régulièrement ainsi qu'à tous les changements de direction, angle de rue ou de chemin, à la fin cliquer deux fois et votre circuit apparaît sur la carte. La distance est inscrite ainsi que les dénivelés. Vous pouvez l'enregistrer et l'imprimer pour la garder avec vous durant la rando, elle va se charger directement sur votre portable et vous pouvez suivre votre rando sur le téléphone.

Vous pouvez compléter le circuit par le nom des chemins, le sens à prendre, les paysages à voir sur la rando, les passages difficiles et autres...

2) Un chemin qui n'existe plus sur les cartes IGN.

Pour le tracer sur la carte, il suffit d'allumer le téléphone portable, de cliquer sur "créer un circuit" et de marcher sur le chemin. ...

Lire la suite sur

https://www.equiliberte.org/images/0_pdf/Infos_Pratiques/Applics_Gps/Visorando.pdf

Jean-Claude Delubriac

Voici les avantages que je trouve au GPS après avoir testé tous les trucs astuces et techniques essentiels des bons réglages que je développerais :

1. Lecture instantanée de l'endroit où l'on se trouve donc on n'est plus le nez dans la carte et on ne se perd plus. Le cheval ne balade pas un abonné absent.

2. Gain de place dans les sacs et d'argent sur l'achat des cartes ou d'encre d'imprimante. L'abonnement annuel est le prix d'une carte.

3. Le GPS évite tout conflit avec les autres du style « tu vois je t'avais bien dit que c'était à gauche... »



© S. Benoiston

EquiLiberté 49

Naissance d'un site



Quelle drôle d'année que 2020, entre le Covid, les confinements, les couvre-feux, adieu les randos, les rencontres et toute la convivialité qui va avec. Si EquiLiberté 49 n'a pas pu organiser toutes ces manifestations, elle n'en a pas moins œuvré pour le tourisme équestre, la défense

des chemins et la reconnaissance de nouveaux itinéraires. Je ne saurais assez répéter que si nous sommes là aujourd'hui, c'est grâce à vous randonneurs indépendants ou associations, que c'est grâce à ce partage et à toute cette convivialité qu'EquiLiberté 49 et tous les bénévoles

prennent autant de plaisir à œuvrer pour notre passion à tous. Cette année 2021, que nous espérons tous meilleure, a vu la naissance de notre nouveau site internet : www.equiliberte49.fr.



Fédération Départementale des Randonneurs Equestres du 49
Par des randonneurs, pour les randonneurs

[Accueil](#) [Actualités](#) [Événements](#) [EquiLiberté 49](#) [Galeries](#) [Fiches Pratiques](#) [Nos circuits](#) [Nos Associations](#) [Adhésion](#) [Contacts](#)

Liberté
Convivialité
Amitié
Partages

*Toute l'équipe
d'EquiLiberté 49
se joint à moi pour vous
souhaiter
ses meilleurs vœux pour
la nouvelle année 2021
A bientôt sur nos chemins,
Christian MICHEL*

Nos dernières actualités

Ce site, qui va s'étoffer au fur et à mesure, vous est entièrement dédié.

Il vous permettra d'y trouver des informations sur différents sujets, une boîte à outils (juridique, sanitaire, veto, transport...), des articles et un lien direct sur EquiChemins <https://www.equichemins.com> qui vous

permet de randonner sur toute la France (itinéraires, gîtes, Relais-Amis ...)

Toutes les associations affiliées à EQL 49 peuvent, quand elles le veulent, faire passer tous leurs messages, photos, manifestations ...

N'hésitez pas, également, à nous donner vos itinéraires et chemins de rando, nous contacter si vous

avez un problème (juridique, aliénation de chemin ...), si vous voulez passer quelques jours dans notre département avec vos chevaux.

Merci de votre confiance et à bientôt sur nos chemins.

Christian Michel

Portrait

Jean-Michel Guillemet



EquiLiberté National et ses administrateurs remercient Jean-Michel Guillemet pour toutes ces années passées au service des randonneurs.

Dès 2003 Jean-Michel a participé aux toutes premières réunions qui ont abouti à la création de la fédération EquiLiberté.

Tout en collaborant activement à l'association Saumur Attelages, il a ensuite été un élément essentiel à la création de la fédération départementale EquiLiberté 49 dont il a assumé la charge de secré-

taire, tout en créant et animant notre premier site, alors même qu'il participait au Conseil National en tant qu'administrateur.

Il a également aidé à reconnaître l'itinéraire de la «Loire à Cheval» dans le Maine et Loire, depuis son étude en 2010.

Il a enfin concrétisé le rêve de Guy Bouillaud en créant la «Route des Mulets» qui, lorsqu'elle sera totalement reconnue, traversera le Massif Central pour relier les Deux-Sèvres à l'Italie.

Mais il a décidé, lors de notre dernière Assemblée Générale, de quitter ses fonctions pour passer plus de temps à soigner son jardin.

Après ces 18 années d'activité, il nous semble donc important, à travers lui, de rappeler à tous nos adhérents le rôle essentiel de tous ces bénévoles qui sacrifient une grande partie de leur temps pour le bien de tous et qui méritent toute notre reconnaissance.

Bernard Dupuis.



Entretien des pâtures au printemps

L'ENTRETIEN DES PÂTURES AU PRINTEMPS, HERSAGE ET SUR-SEMIS, PARTICIPE À MAINTENIR UN COUVERT HOMOGÈNE.
COMMENT ET POURQUOI RÉALISER UN HERSAGE ET UN SUR-SEMIS SUR LES PARCELLES ?
PAR PAULINE DOLIGEZ - | 11.04.2016 |



Au printemps, le passage de la herse a un effet aérateur en décompactant le sol. Il réaplanit les surfaces défoncées l'hiver et aère les zones gorgées d'eau au cours de l'hiver.

Conditions de réalisation

Bonnes conditions

- Sur une herbe rase
- Un sol bien ressuyé : premiers centimètres de sol secs sans trace d'humidité

Mauvaises conditions

- Sol trop humide : risque de tassement supérieur à l'effet aérateur de la herse :

- Sol trop sec : la herse rebondit sans pénétrer dans le sol
- Végétation déjà haute (>10 cm), la herse couche et abîme le végétal

Dans ces conditions il est préférable de ne pas herser, plutôt que d'abîmer la prairie.

Pourquoi herser à la sortie de l'hiver ?

Pour répartir les éléments fertilisants des déjections
Pour reniveler les zones piétinées et défoncées dans le but de limiter les traumatismes des membres notamment chez les poulains
Pour étaler les taupinières
Le hersage au printemps n'est pas forcément utile.

Il sera nécessaire pour préparer les surfaces de fauche de printemps afin de limiter la remontée de la terre et des crottins dans la récolte de fourrage.

Attention

Le hersage au printemps induit la dispersion des larves de parasites contenues dans les crottins. Le hersage ne permet pas d'améliorer la productivité de la prairie, ni la minéralisation.

Cette dernière consiste en la transformation de la matière organique en éléments fertilisants pour la plante.

Réf : étude Arvalis (Institut du Végétal)

Sur-semis

Cette technique consiste à ressemer des espèces prairiales sur les zones dénudées de végétaux (entrée de parcelle, zones d'affouragement sur-piétinées en hiver).



© Zone dénudée © P. Doligez

Elle permet de préserver la portance du sol (capacité de résistance du sol au poids des animaux).

Elle évite l'envahissement de la terre nue par les adventices (mauvaises herbes), notamment celles résistantes au piétinement (plantain, ...) non consommées par les animaux.

Elle évite le maintien de zone de sol nu propice à la dissémination de spores responsables de maladies (rhodococcose)

Comment procéder ?

Conditions

Réaliser le sur-semis lorsque les températures (plus de risque de gelée) et l'humidité sont favorables à la germination. Le restant du couvert végétal de la zone à semer doit être courte.

Si la surface est envahie par des adventices (mauvaises herbes), il est possible de traiter avec un herbicide au préalable.

Attention, le désherbage induit la destruction des légumineuses en place, comme le trèfle.

Matériel et équipement

Utiliser un semoir (à engrais par exemple) ou semer à la volée à la main. On peut aussi coupler le semis avec l'apport d'un amendement de fond (phosphore et potasse).

Ne pas apporter d'azote lors du semis.

Rouler le sol pour favoriser le contact entre les graines et le sol ou entrer les chevaux dans la parcelle.

Le piétinement remplacera ce travail, en condition de sol portant. Le tallage est alors favorisé (croissance de feuilles nouvelles à la base de la plante).

Espèces à semer

Choisir des espèces végétales à développement rapide dites "agressives" comme le Ray Gras (anglais, hybride ou italien) et du trèfle blanc ou trèfle violet. En revanche, elles sont de courtes durées (2-3 ans). Éviter la fétuque et le dactyle.

Densité de semis

5-10 g/m² pour les petites surfaces

25-30 kg/Ha pour les plus grandes surfaces

Coût

150 à 180€/Ha (prix à actualiser)

Les opérations d'entretien doivent s'effectuer régulièrement pour toujours maintenir un couvert végétal « fermé » et donc limiter le sol nu.

Bibliographie

- Guide pour un diagnostic prairial, Chambres d'Agriculture Maine et Loire et Mayenne
- Soltner 1992
- Arvalis
- Fourrages Mieux absl
- Idele



Herse avec semoir © Ch. Capy - CA19

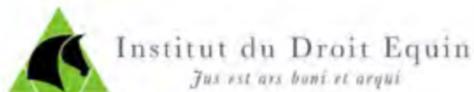
Nos partenaires

LA CHEVAUCHÉE
FERME ÉQUESTRE
SOUS LES SABOTS LA CREUSE



codever
collectif de défense des loisirs verts

Laboa
Les Sacs Ceinture



Bulletin trimestriel

Direction publication : Michel Bazin

Crédit photos : adhérents EquiLiberté, Yves Irigaray, Laboa

Fédération EquiLiberté . Association loi 1901 . Déclaration 20.04.2004

Modifiée le 05.01.2015 à Bressuire 79 . N°ISSN : 2274-8245 siège social : 13 rue du Vieux Moulin 79700 Saint-Aubin-de-Baubigné

Journal gratuit Imprimé par IMAGES INNEES SARL 49 CHEMILLE

Contacts : secretariat@equiliberte.org

Visitez les sites equiliberte.org et equichemins.org

Pour profiter de nos supports, contactez Michel Bazin : m.bazin@equiliberte.org